

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT**  
**N° DNCMP / 64. / T / 2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**  
**D'AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DU MARAIS DE RUMPUNGWE**  
**(359Ha) EN COMMUNE GISURU DE LA PROVINCE RUYIGI**

- Date de publication : 23 / 4 / 2019
- Date d'ouverture des offres : 23 / 5 / 2019

**Objet**

1. Le Gouvernement de la République Burundi a obtenu des financements du FIDA (don GAFSP N°2000000834, don DSF N°2000000833) et de l'OFID (Prêt 1604P) pour financer les activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM ».
2. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux d'aménagement hydroagricole du marais de Rumpungwe (359 Ha) en Commune Gisuru de la Province Ruyigi.
3. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) invite, par le présent Appel d'Offres International Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux d'aménagement hydroagricole du marais de Rumpungwe en Commune Gisuru de la Province Ruyigi.

**Financement du marché**

4. Le marché sera financé par le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso « PNSADR-IM » sur prêt OFIP n° 1604P.

**Localisation des travaux**

5. Le marais de Rumpungwe se situe à l'Est de Ruyigi et au Sud de Cankuzo. Le marais est à cheval sur les communes de Gisuru et de Cendajuru.  
L'accès au marais se fait, à partir de Gisuru, en empruntant la piste qui mène vers Gisagara. La partie aval du marais est atteinte après 7.5 km  
Les limites théoriques amont et aval correspondent respectivement 1) la jonction entre l'aménagement de la Nyabibugu (PROP AO) et la Rumpungwe, à proximité de la frontière tanzanienne et 2) au pont de la route Gisuru-Gisagara au-dessus de la Rumpungwe.

Province	Commune	Marais	Coordonnées	Superficie nette (Ha)
Ruyigi	Gisuru	Rumpungwe	X = 899.415 m Y = 9.624.865 m	359

**Spécifications du marché**

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) tel que défini par la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
7. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul et unique lot.

Les travaux comprennent :

- Intervention sur le réseau d'irrigation :
  - o Réalisation de canaux primaire en maçonnerie sur une longueur totale de 11.271 ml ;

- Réalisation de canaux primaires et secondaires en terre sur une longueur totale de 24.829 ml ;
- Réalisation de canaux arroseurs sur une longueur totale de 35.614 ml ;
- Réalisation de 7 aqueducs ;
- Réalisation de 22 chutes ;
- Réalisation de 130 prises pour arroseur ;
- Réalisation de 17 prises pour canal secondaire ;
- Réalisation de 82 passerelles piétonnes sur canal
- Réalisation de 1 reprise sur émissaire ;
- Réalisation de 1 aqueduc sur la Rumpungwe.
- Intervention sur le réseau de drainage :
  - Réalisation d'un réseau de drains primaires, secondaires et tertiaires sur une longueur totale de 60.535 m ;
  - Réalisation de 2 aqueducs.
- Travaux à la parcelle : planage des parcelles sur 359.3 ha
- Intervention sur les émissaires :
  - Réalisation de 4 prises sur la Rumpungwe, de 2 prises sur la Nyamaviko et de 1 prise sur la Ruru ;
  - Curage et faucardage de la Rumpungwe sur 16.200 ml.
- Intervention sur le réseau de circulation :
  - Réalisation d'un réseau de pistes primaires sur une longueur de 12.708 ml
  - Réalisation d'un réseau de pistes piétonnes sur une longueur de 3.710 ml
  - Réalisation de 13 passerelles piétonnes pour passage des pistes piétonnes sur les canaux.

L'exécution des travaux du marais de Rumpungwe devra se faire suivant la conception du bureau d'étude et ces travaux seront réalisés conformément aux plans et suivant les règles de l'art.

8. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de dix (10) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court

9. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

### **Conditions de participation**

10. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financière nécessaires à l'exécution du marché.
11. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

12. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sise en Commune Muha, Avenue du Large n° 30 ; Immeuble des Projets du FIDA au Burundi; E-mail : [ufcp.pnsadrim@gmail.com](mailto:ufcp.pnsadrim@gmail.com); Tél. (+257) 22 24 92 51 ou sur les sites web : [www.programmefidaburundi.org](http://www.programmefidaburundi.org) et [www.armp.bi](http://www.armp.bi)

13. Il peut être obtenu au secrétariat du PNSADR-IM moyennant paiement d'un montant non remboursable de **deux cent cinquante mille francs Burundi (250 000 BIF)** ou **cent quarante dollars américains (140US\$<sup>1</sup>)**, dont la moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) (**Code swift : BRBUBIBI**) et l'autre moitié (125.000 BIF) ou (70 US \$) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB (**Code swift : BRBUBIBI**) au nom du PNSADR-IM.

#### **Présentation des offres**

14. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
15. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.
16. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au PNSADR-IM, E-mail : [ufcp.pnsadrim@gmail.com](mailto:ufcp.pnsadrim@gmail.com) B.P 1953 Bujumbura, Tél. (+257) 22 24 92 51 en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 21. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

#### **Réunion d'information / visite des sites des travaux**

17. Une visite guidée du site du périmètre de Rumpungwe est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires. Elle sera organisée le 7 / 5 /2019 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2), le rendez-vous étant fixé au chef-lieu de la Province Ruyigi.

Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

#### **Garantie bancaire (ou toute autre Institution financière) de soumission**

18. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire (**ou toute autre Institution financière**) d'offre d'un montant de trente-sept millions de Francs Burundais (37.000.000 BIF) pour les soumissionnaires locaux ou vingt mille dollars américains (20.000 US\$) pour les soumissionnaires non-résidents.

Pour les soumissionnaires non-résidents, cette garantie peut être libérée en monnaie locale fournie par une banque locale.

19. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

#### **Validité des offres**

20. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres**

21. Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 12 ci-dessus au plus tard le 23 / 5 /2019 à 10 heures précises, heure locale.
22. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres.

---

<sup>1</sup> 1US\$=1.839,12BIF (Cours vendeur de la BRB au 13/03/2019)

### Séance d'ouverture des offres

23. Les offres seront ouvertes le 23 / 5 /2019 à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du PNSADR-IM située au 3ème étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi.
24. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

### Critères de qualification

25. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra :
- présenter les documents administratifs exigés et valables ;
  - présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
26. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 19 / 05 /2019

**LE COORDONNATEUR DU PNSADR-IM**

**Damase NTERANYIBAGIRA**

